



## Compte-rendu de la Formation Spécialisée

Du vendredi 12 décembre 2025, le matin

- **Désignation du Secrétaire de la Formation Spécialisée pour l'année 2026**  
C'est au tour de la CFDT qui désigne M. J. Di-Carvalho
- **Approbation du procès-verbal (pour avis)**  
Approuvé à l'unanimité

**2025-FSC4-AV1** Séance du 08.10.2025

- **Conditions de fonctionnement (pour avis)**

**2025-FSC4-AV2 « La CGT considère qu'un open-space pour évoquer les dossiers retraites des agents n'est pas adapté. La CGT demande des bureaux indépendants pour respecter la confidentialité de chaque agent. » Syndicat CGT**

Après une réponse qui n'a pas convaincu (« dans la mesure du possible ») la CGT, l'administration informe que cette situation était provisoire et que par la suite les agents traitants ces dossiers bénéficieront de bureaux sauf pour les cas exceptionnels où, par exemple lorsque l'agent ne peut accéder à un bureau pour raison de santé.

### **Vote Pour à l'unanimité**

**2025-FSC4-AV3 « La CGT demande à ce que la collectivité soit vigilante sur le fait que les réparations d'un engin sur les routes puissent coûter plus cher que l'achat initial. » Syndicat CGT**

C'est ce qui est déjà fait. Mais contrairement à la réparation d'un véhicule léger ou un petit engin, suivant l'engin en réparation, l'administration ne peut pas bénéficier de véhicule de prêt intra-départemental et pour pallier au manque le département se retrouve à louer un véhicule.

### **Vote Pour à l'unanimité**

**2025-FSC4-AV4 « Etant donné le fort pourcentage d'agents féminin dans la FPT (66% selon la gazette) et également dans la filière technique, nous vous demandons de solliciter le prestataire actuel (ou le suivant s'il y a changement de marché) pour que soit proposé aux agentes un catalogue d'habits de travail de haute visibilité, avec des coupes féminines. Car des vêtements aux mauvaises coupes / tailles adaptées au gabarit du public concerné » . Syndicat CFDT**



L'administration tient à souligner que ça ne concerne que 2,5% des agents. Que le marché sur la vêtue vient de s'ouvrir, et que le public féminin concerné aura effectivement accès aux vêtements genrés.

### **Vote : Pour à l'unanimité**

**2025-FSC4-AV5 « Les missions du Service Exploitation Routière et Usagers (SERU) ont évolué, il faut par conséquent que le catalogue des vêtements de travail à haute visibilité leur soit accessible au même titre que les agents en UT. Même si leurs missions sont différentes, ils sont exposés au même risque routier.**

**La CFDT demande que la dotation vêtue des agents du SERU soit identique à celle des agents des UT. Syndicat CFDT**

L'administration rappelle que les UT ont une dotation et que le SERU fonctionne au forfait.

La CGT rappelle que le SERU a moins de besoins que les UT en vêtements de PR.

La CFDT demande que la dotation soit identique uniquement pour les vêtements de visibilité.

L'administration reconnaît que certains points concernant ce sujet sont « vieillissant » et de les revoir lors de groupes de travail.

Le vote se porte non pas sur la dotation en vêtue du SERU mais sur la création d'un groupe de travail sur ce sujet.

### **Vote : Pour : CFDT**

#### **Abstention :CGT**

#### **Contre : Administration**

La CGT précise qu'elle s'abstient dans l'attente dudit groupe de travail.

- **Points pour information**

**2025-FSC4-I1 Présentation des comptes rendus des visites de la Formation Spécialisée du 25 septembre 2025 (Collège de Vergèze et UT/PER de Vauvert)**

#### Collège

La CFDT souligne les coûts et problématiques rencontrés avec les WC. Une séparation pour les urinoirs est également demandée afin de se cacher des autres élèves.



La CGT, demande quand même s'il est prévu un budget de réhabilitation pour ce collège qui devient vraiment trop petit pour le nombre d'élèves reçus. L'administration répond que ce collège n'est pas dans le plan de financement pour les gros travaux (enveloppe de 20 millions). Ne reste que l'enveloppe pour l'entretien courant (petits travaux), de 5.6 millions pour l'ensemble des collèges. Il n'y a pas de projet d'agrandissement pour ce collège mais un projet qui s'oriente sur une re-sectorisation (redistribuer les élèves) .

La CGT demande ce qui est prévu concernant « les rats » (chauve-souris) dans le réfectoire. L'administration souligne que s'agissant de pipistrelles (espèce protégée), elle ne peut que chercher leur moyen d'entrée pour le colmater afin de régler le problème.

La CGT demande pour quelle raison un agent n'a pas pu être remplacé pendant 8 mois. L'administration répond que s'est suite à 2 départs consécutifs.

La CGT demande à ce que le délai pour renvoyer les éléments du compte-rendu soit plus important car l'administration n'a pas tenu compte de nos remarques. L'administration répond qu'ils essaient de faire au mieux mais qu'ils ont aussi des délais à respecter.

#### UT/PER

Surprise générale concernant le manque de bac de rétention dans les UT.

La CFDT demande à ce qu'il y ait une information générale afin que ce soit le cas.

La CGT demande où en est la réflexion concernant l'achat d'une machine à laver pour l'agent SPHL afin de lui éviter les kilomètres, faire gagner du temps... Refus catégorique de l'administration pour l'achat de la machine. Elle ne s'oppose, cependant, pas à ce que les agents « se cotisent » et en installe une. elle souligne que l'emploi du temps de l'agent a été remanié.

La CGT demande où en est-on sur l'achat d'une partie du terrain mitoyen envisagé pour l'agrandissement du parking. L'administration informe que la réponse du propriétaire actuel est négative.

#### **Programmation des visites FSC 2026**

2 avril 2026 : UT Alès et Service ingénierie Nord Alès + UTASI Cévennes Aigoual et STI Alès

25 juin 2026 : Collège Trintignan et PER d'Uzès

24 septembre 2026 : PER Camprieux et DLL Valleraugues

26 novembre 2026 : Collège de Villeneuve-lès-Avignon et PER des Angles

#### **2025-FSC4-I3 Bilan Violence interne 2025**



Précision : quand le nom de l'agent est inconnu, c'est qu'il souhaite garder l'anonymat. - La dernière cellule a été reportée car pas de saisie de nouvelle fiche ni de fiche à clôturer.

La CGT souligne qu'elle regrette encore une fois que les AS du personnel ne soient plus associées à ce dispositif en première ligne pour une écoute attentive de l'agent en souffrance.

L'administration souligne qu'effectivement, les AS ne sont plus le point d'entrée mais qu'il est proposé systématiquement aux agents de les rencontrer en leur laissant le choix.

La CGT souligne que seulement deux professions ont l'obligation du secret professionnel : les médecins et les AS et qu'à ce titre notamment, il aurait été bon de les laisser comme point d'entrée.

La CFDT demande à ce que les cadres aient des formations de gestions crise entre personne, conflit...

### **2025-FSC4-I4 Fiches hygiènes**

21 fiches sans réponses après courrier d'envoi du SPQVT

3 retours pour refus de clôture (50, 64 et 93)

3 retours acceptant la clôture (54, 72 et 78)

2023-57 : fiche de plus de 2 ans donc clôturée

La CGT intervient car ne comprend pas comment et pourquoi demander à un agent de ressaisir une fiche si l'essentiel est dedans et qu'elle est compréhensible ? On demande aux agents qui vivent une situation difficile, de retranscrire par écrit cette situation : ce qui est déjà difficile. Ne peut-on pas éviter de les mettre encore plus en difficulté en leur demandant de ressaisir une nouvelle fiche quel que soit la raison ?

L'administration informe qu'apparemment il s'agit d'une incompréhension du chef de service sur le process. Il n'y a nullement besoin de ressaisir les fiches.

La CGT interpelle l'administration concernant une fiche d'un agent logé en NAS et dont la situation de quartier devient particulièrement difficile (crainte pour sa famille) afin qu'il puisse être relogé.

Après de multiples échanges avec les élus CGT où les informations étaient plutôt contradictoires, l'administration va voir ce qu'elle peut faire pour cet agent.

L'administration informe les OS que la veille de l'instance s'est tenu une réunion en présence de la police.



La CGT demande pourquoi les élus F3SCT n'ont pas été informés de celle-ci ni conviés à y participer.

La CFDT rejoint la CGT en demandant à ce qu'on soit informé de ce genre de réunion.

L'administration tient à apporté des précisions de ce qui est un « Danger grave et imminent » : il faut que la police estime que ce soit le cas.

L'administration informe que lors de cette réunion, la police a estimé qu'il n'y a pas plus de danger qu'auparavant donc pas de « danger grave et imminent ».

FICHE 64 : La CGT informe l'administration que l'agent refuse la clôture car il n'a pas eu de retour et qu'il aurait souhaité, à minima un retour voir des excuses.

L'administration confirme qu'il n'y a pas forcément eu de retour à partir du moment où les agents ne travaillaient plus ensemble suite à la mobilité d'un des deux.

La CFDT intervient stipulant que s'il n'y a plus de danger, on clôture.

### **2025-FSC4-I5 Présentation du compte-rendu visite de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du 24/06/2025 (PER les Poulines- Nîmes St Césaire)**

Manque toujours de place de parking. Les OS n'ont toujours pas le même plan de parking que celui de l'administration et du PER.

### **2025-FSC4-I6 Information sur l'avancement du logiciel TDC Knowllence/ERP (Evaluation Risques Professionnels)**

En lien avec la question 2025-FSC4-I9 de la CGT sur la mise à jour du DU et de l'obligation de l'employeur de le présenter chaque année.

Toujours en cours d'élaboration

### **2025-FSC4-I7 Bilan formation/exercice : sécurité incendie**

La CGT demande s'il est possible d'avoir les formations incendie suivi par catégorie d'emploi ? Pourquoi les agents des collèges n'apparaissent pas ?

Il n'y aurait pas de demande des collèges d'après l'administration car c'est l'éducation nationale qui gère.

La CFDT demande combien d'agent à terme serait formé et s'il y a un plan de formation ?

L'administration informe qu'il n'y a pas de plan de formation d'autant qu'un nouveau sujet de formation se profile : risque chimique.



**2025-FSC4-I8 « Qui est l’interlocuteur dans la collectivité des agents des collèges concernant leurs demandes et suivi de formation et d’habilitation ? » Syndicat CGT**

L’agent doit se rapprocher du Secrétaire Générale de l’établissement d’enseignement afin que celui-ci puisse transmettre la demande au Département. C’est à l’agent de faire son suivi d’habilitation.

**2025-FSC4-I9 « Où en est le Document Unique (DU) pour tous les bâtiments de la collectivité, et pour quelle raison les collèges n’apparaissent pas dans ce document alors que chaque établissement le tient à jour » Syndicat CGT**

La première réponse de l’administration est de souligner que tous les collèges ne sont pas à jour (rappelons que c’est une obligation de la loi).

Le DU est encore en cours d’élaboration (cf point 2025-FSC4-I6)

**2025-FSC4-I10 « Pourquoi le Département devrait payer des travaux de rénovation des dégâts causés par une entreprise non assurée, à l’heure où on nous demande de faire des économies » (collège Le Mourion à Villeneuve-les-Avignon). Syndicat CGT**

L’administration nous informe que nos informations ne sont pas tout à fait exactes. L’entreprise est assurée mais comme il y a une procédure en cours et que c’est long effectivement pour une question de rapidité le Département « avance » le coût des travaux.

**2025-FSC4-I11 « Opération portable en pause au collège » proposition par le ministère de l’éducation nationale du 27/08/2025. Pourrions-nous connaître la position du Département sur cette mesure sachant que l’installation des casiers serait à la charge des Départements ?**

Il ne s’agit que d’une proposition et non d’une obligation. L’administration propose que le ministère donne d’abord les moyens financiers aux Départements pour la mise en place de l’opération.

**Question inscrite à titre exceptionnel à la demande de la CGT**

Des élus représentants du personnels membres de la formation spécialisée en santé sécurité au travail (F3SCT) ont été convoqués en urgence le mercredi 19 novembre 2025 par la Directrice des Ressource Interne (DGARI) pour leur faire part de la situation très inquiétante que vivaient les collègues de l’Aide Sociale à l’Enfance suite à une alerte émise par les médecins du travail.

Le constat n’était malheureusement pas une surprise pour la CGT régulièrement interpellée par les agents de cette direction qui souffre d’un manque de moyens



chronique pour assurer ses missions ce qui amène de trop nombreux collègues au bord de l'épuisement professionnel qu'il s'agisse des agents de terrain ou de l'encadrement.

Aussi les élus représentants du personnel CGT ont souhaité que le cadre des instances paritaires soit officiellement mobilisé pour traiter ce sujet « à risque » afin que chacun puisse exercer son mandat et son expertise en toute sérénité malgré la difficulté du sujet. Nous avons donc sollicité M. Christophe SERRE, Président des instances paritaires pour ajouter à titre exceptionnel cette question au Comité Social Territorial (CST) du 11 décembre 2025 et cela afin d'introduire le travail d'analyse interne pour lequel le F3SCT aurait pu être mandaté.

Après relance nous avons obtenu du Président qu'il inscrive ce point à l'ordre du jour du CST du 11 et du F3SCT du 12 décembre. Lors de la réunion du 11 la discussion sur le sujet n'a fait l'objet d'aucun vote et ne figure pas au procès-verbal de l'instance. Lors de celle du 12 ce n'est qu'après l'insistance de nos élus que le sujet a pu être abordé sans qu'il ne fasse là non plus, l'objet d'un vote ni qu'il figure au procès-verbal de l'instance.

**Cette absence de votes mentionnés dans les procès verbaux révèle que notre collectivité cherche à éviter de faire jouer pleinement son rôle au F3SCT et ce malgré la gravité de la situation.**

**Toutefois l'administration s'est tout de même engagée oralement à organiser en 2026 une réunion mensuelle de l'instance F3SCT sur le thème spécifique des difficultés rencontrées par l'ASE. Souhaitons qu'elle tienne ses promesses.**